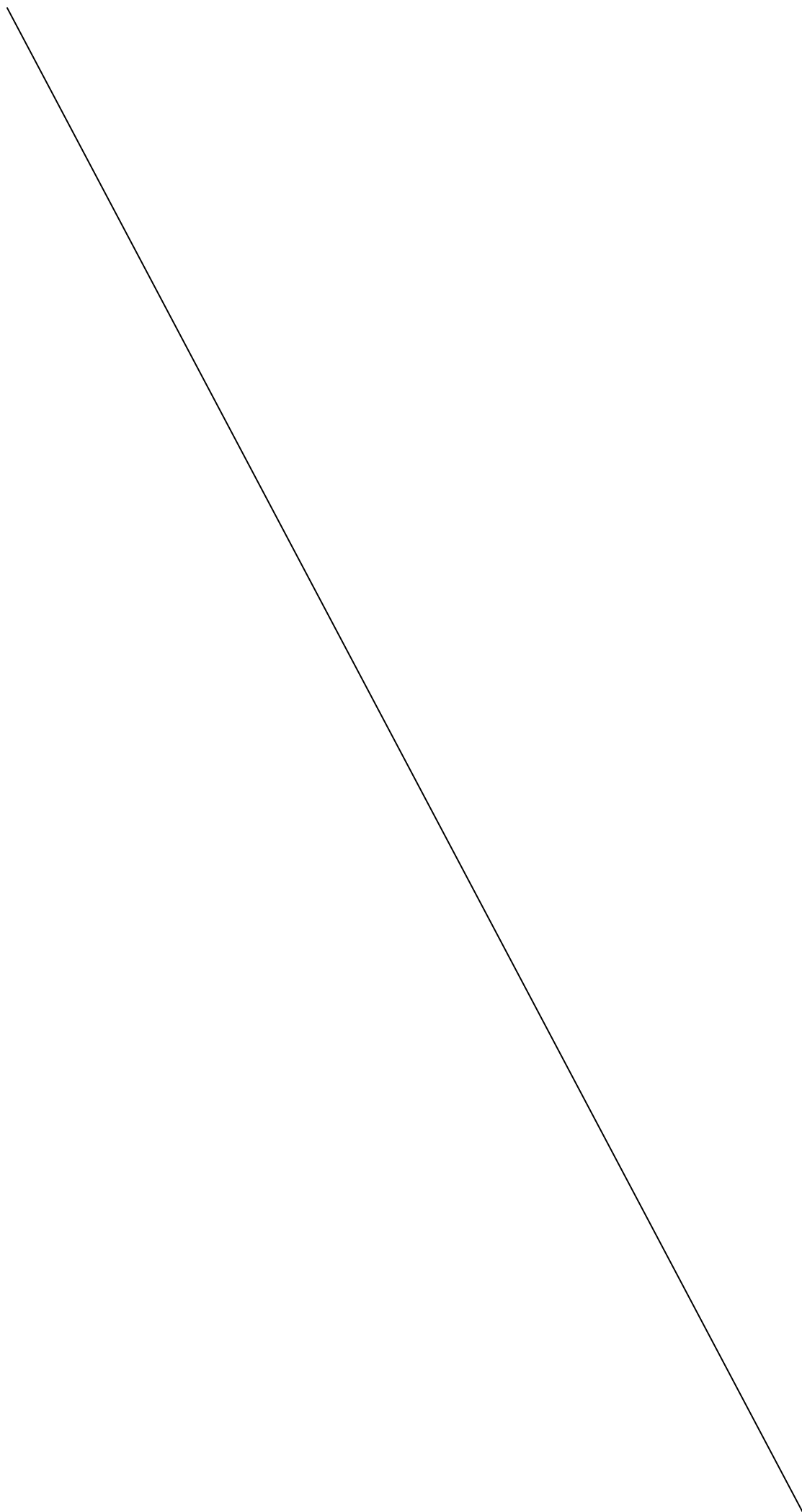


Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux



Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL
21 AVRIL 2005

JEUDI, le vingt et unième jour du mois d'avril deux mille cinq (21 avril 2005), une séance d'ajournement de la séance ordinaire du treize avril deux mille cinq (13 avril 2005) des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenu au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Champlain ;
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper ;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;
Monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse ;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas ;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Jean-Guy Mongrain, représentant monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général ;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2005-04-054

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2005

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper, et résolu que soit poursuivie la séance régulière du treize avril deux mille cinq (13 avril 2005) afin de traiter des sujets de l'ordre du jour laissés en suspens et de ceux qui s'y ajoutent, soit : 12.9 La ministre des Affaires municipales et des Régions (Avis gouvernemental sur notre premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé), 12.10 La ministre des Affaires municipales et des Régions (Brochure sur la décentralisation), 15.2 Copie de sauvegarde des fichiers, 15.3 Proposition de CLR à l'intention des municipalités concernant les appels secondaires, 15.4 Autorisation pour permettre à monsieur Christian Fortin de participer à une journée de formation offerte par le ministère des Affaires municipales et des Régions, 15.5 Avis de motion séance du conseil le 3^e mercredi, 15.6 Avis de motion séance du comité administratif le 3^e mercredi ;

ORDRE DU JOUR

1. Prière ;
2. Reprise de la séance ordinaire du 13 avril 2005 ;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.4 Avis de motion sur la modification du contrôle intérimaire concernant les odeurs en zones agricoles ;
10. Entente avec TGVnet ;
12. Correspondance ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 12.9 La ministre des Affaires municipales et des Régions (Avis gouvernemental sur notre premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé) ;
- 12.10 La ministre des Affaires municipales et des Régions (Brochure sur la décentralisation) ;
- 15. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - 15.2 Copie de sauvegarde des fichiers ;
 - 15.3 Proposition de CLR à l'intention des municipalités concernant les appels secondaires ;
 - 15.4 Autorisation pour permettre à monsieur Christian Fortin de participer à une journée de formation offerte par le ministère des Affaires municipales et des Régions ;
 - 15.5 Avis de motion séance du conseil le 3^e mercredi ;
 - 15.6 Avis de motion séance du comité administratif le 3^e mercredi ;
- 16. Période de questions ;
- 17. Clôture de la séance.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2005-04-055

AVIS DE MOTION SUR LA MODIFICATION DU CONTRÔLE INTÉrimAIRE CONCERNANT LES ODEURS EN ZONE AGRICOLE

Attendu qu'un avis de motion relatif à la modification du règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02 a été déposé à la séance du conseil de la MRC des Chenaux le neuf mars deux mille cinq (9 mars 2005) ;

Attendu que cet avis de motion visait notamment à prévoir dans les zones agricoles le contingentement des élevages agricoles à forte charge d'odeur ;

Attendu que le gouvernement a adopté le quatorze février deux mille cinq (14 février 2005) de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ;

Attendu que suite à l'analyse de ces orientations gouvernementales, la MRC des Chenaux tient à apporter certaines précisions quant aux éventuelles modifications à apporter au règlement de contrôle intérimaire 2002-06-02 relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole ;

En conséquence, monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, précise que l'avis de motion relatif à la modification du règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02 déposé à la séance du conseil de la MRC des Chenaux le neuf mars deux mille cinq (9 mars 2005) vise les paramètres relatifs aux distances séparatrices et au zonage de production ainsi que la gestion des droits acquis.

2005-04-056

ENTENTE AVEC TGVNET

Considérant que la MRC des Chenaux est un partenaire dans le projet de déploiement de la fibre optique sur son territoire par la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux est également propriétaire de tronçons situés entre Champlain et Saint-Luc-de-Vincennes ainsi qu'entre Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Saint-Prosper ;

Considérant que dans le réseau partagé avec la Commission scolaire, la MRC est propriétaire de trois paires de fibre optique ;

Considérant la mise sur pied d'un organisme nommé TGVnet Inc. dont la mission est notamment la gestion des fibres disponibles utilisées éventuellement par des télé-communicateurs pour desservir leur clientèle respective ;

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux approuve le texte d'une lettre d'entente ayant pour but de formaliser l'intention des deux parties d'en arriver à une entente officielle sur le transfert de fibres optiques de la MRC des Chenaux à TGVnet Inc., comme s'il était ici au long reproduit et autorise le directeur général à le signer pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Cette lettre d'entente établit les principales clauses de l'entente officielle à finaliser dans les semaines à venir avec l'entreprise TGVnet Inc.

Adoptée.

CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- La ministre des Affaires municipales et des Régions (Avis gouvernemental sur notre premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé) ;
- La ministre des Affaires municipales et des Régions (Brochure sur la décentralisation).

AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2005-04-057

COPIE DE SAUVEGARDE DES FICHIERS

Considérant que l'unité de sauvegarde des fichiers enregistrés sur le disque du serveur de la MRC et du CLD des Chenaux est défectueux et qu'il y a lieu de remédier à cette situation le plus tôt et le plus adéquatement possible ;

Considérant les propositions reçues pour les prises de copies de sécurité ;

Considérant que ce conseil est d'avis que de localiser l'unité de sauvegarde à l'extérieur de l'édifice assure une plus grande sécurité ;

Considérant que toutes les municipalités du territoire de la MRC des Chenaux sont raccordées au réseau par la fibre optique et qu'il serait opportun d'opter pour une solution pouvant recevoir les données des municipalités sur un même équipement ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que la MRC des Chenaux accepte que les démarches soient entreprises auprès de deux fournisseurs par le directeur général afin

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

d'acquérir au meilleur coût pour la MRC la proposition de la compagnie Infoteck Internet de Trois-Rivières consistant à la fourniture d'un serveur de type NAS (Network Acces Storage) d'une capacité de 1000 Go d'espace disque estimé au coût de 1 599 \$ (us) plus taxes ;

Que le conseil de la MRC des Chenaux accepte également la proposition de la compagnie Infoteck Internet de Trois-Rivières consistant à la fourniture d'un serveur VPN : Sonicwall TZ170 avec un nombre de licences suffisant, pour une somme ne dépassant pas 1 000 \$ plus les taxes, plus des frais de configuration au taux horaire de 75 \$ pour environ 5 heures ;

Que pour une charge de 250 \$ la compagnie Infoteck Internet effectue la configuration ou la mise en service relativement aux opérations suivantes :

- Hébergement du serveur NAS dans la salle de serveurs à distance (au 5480 Boulevard Jean XXIII à Trois-Rivières) ;
- VPN encrypté entre le NAS et le LAN du client ;
- Configuration et maintenance du serveur NAS ;
- Vérification humaine du bon déroulement des backups au moins une fois par semaine ;
- Graver sur un CD-ROM ou Tape Backup les 90 derniers backups (Fréquence : 4 fois par an) ;
- Accès à notre serveur VPN installé dans le centre de données inclus (Sonicwall 4060) ;
- Maximum de transfert de données mensuel de 500 Go ;
- Note : la MRC doit assumer les frais pour le médium (CD-ROM ou Tape).

Que pour les services ci-haut mentionnés, la compagnie Infoteck Internet chargera mensuellement 175 \$ plus taxes ;

Que le conseil de la MRC des Chenaux demande à la compagnie Infoteck Internet de lui produire une soumission pour permettre aux municipalités du territoire de pouvoir utiliser l'unité de stockage de la MRC hébergée dans ses locaux.

Adoptée.

PROPOSITION DE CLR À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LES APPELS SECONDAIRES

Les membres du conseil prennent connaissance de la proposition du Groupe CLR pour un service intégré d'appels d'urgence 911 et conviennent de ne pas y donner suite pour l'instant puisque la plupart des municipalités sont actuellement desservies par la ville de Trois-Rivières et s'en trouvent satisfaites.

2005-04-058

AUTORISATION POUR PERMETTRE À MONSIEUR CHRISTIAN FORTIN DE PARTICIPER À UNE JOURNÉE DE FORMATION OFFERTE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux autorise monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan et président du Comité consultatif agricole à participer à une journée de formation sur les orientations gouvernementales émanant du projet de loi 54 le vingt-cinq avril deux mille cinq (25 avril 2005) ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que les frais de participation de monsieur Christian Fortin lui soient remboursés par la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2005-04-059 AVIS DE MOTION SÉANCE DU CONSEIL LE 3^EMERCREDI

Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, donne un avis à l'effet qu'il présentera à ce conseil, lors d'une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement numéro 2004-04-24 de ce conseil intitulé « Relatif à la tenue des séances du conseil et à l'adresse du bureau de la municipalité » adopté le vingt et un avril deux mille quatre (21 avril 2004).

2005-04-060 AVIS DE MOTION SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF LE 3^EMERCREDI

Monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse, donne un avis à l'effet qu'il présentera à ce conseil lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement sur la tenue des séances du comité administratif.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2005-04-061 CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et cinquante-sept minutes (20 h 57), il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET